

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

SG n° 91-146

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 16 Décembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

10 Décembre 1991

DATE D'AFFICHAGE

10 Décembre 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints
MM. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD , Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LISION par M. Le Maire
M. REVOLAT par M. MARCONI
M. TAP par M. MOULINEAU

ABSENTS- EXCUSES : M. CANDAU, Adjoint
MM. ALONSO, BARRIERE, Conseillers

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 29

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : COMMEMORATION DU CENTENAIRE DE LA FLOTTE - DEMANDE DE SUBVENTION

VOTE : UNANIMITE

Du 28 au 31 Mai 1992 aura lieu à ROYAN le Centenaire de la Flotte.

Cette manifestation a pour objet de commémorer l'anniversaire de l'Association "La Flotte" créée à l'origine par les marins-pêcheurs de SAINT-MALO.

Elle est organisée autour de trois thèmes :

- Exposition au Palais des Congrès du 28 au 31 Mai : La Mer et ses produits
- Assemblée Générale de l'Association le 29 Mai regroupant plus de 500 participants
- Cérémonie patriotique et religieuse le 30 Mai associée aux Fêtes de la Mer regroupant des bâtiments de la Marine Nationale, la Musique des Equipages de la Flotte de BREST. A cette occasion, il est prévu d'organiser une grande soirée nautique comportant notamment un défilé de bateaux de plaisance, de vieux bateaux et de bateaux de marins-pêcheurs.

Le Chef d'Etat-Major de la Marine Nationale doit assister à cette manifestation.

Le coût de cette manifestation a été estimé à 172.000 francs et doit pouvoir bénéficier d'une subvention exceptionnelle du Conseil Général.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- de solliciter auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime une subvention exceptionnelle à la Ville de ROYAN au titre de l'organisation du Centenaire de la Flotte qui aura lieu du 28 au 31 Mai 1992 et dont le coût a été estimé à 172.000 francs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres Présents,
Pour extrait conforme,

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort Pour le Maire,
le 23 Décembre 1991 Le Maire Adjoint,
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint H. LE GUEUT